

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA CAVALERIE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON  
ARRONDISSEMENT DE MILLAU  
CANTON CAUSSES ROUGIERS

Délibération n° 75/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents ou représentés : 14  
Nombre de conseillers votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Cavalerie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de monsieur le maire.

DATE DE LA CONVOCATION : le 5 décembre 2025

	NOM	Prénom	Qualité	Présent	Absent	A donné procuration à
1	RODRIGUEZ	François	Maire	x		
2	MURET-GUIBERT	Marie-Laure	1 <sup>er</sup> Adjoint	x		
3	CADILHAC	Christophe	2 <sup>e</sup> Adjoint	x		
4	AUSSEL	Sabine	3 <sup>e</sup> Adjoint	x		
5	BALSAN	Lucie	Conseiller			AUSSEL Sabine
6	MURET	Nicolas	Conseiller	x		
7	MURATET	Philippe	Conseiller	x		
8	DELACROIX-PAGES	Claudine	Conseiller	x		
9	FAJROWSKI	Annabelle	Conseiller			GUIBERT Marie-Laure
10	COMBES	Mathieu	Conseiller	x		
11	MARTINET	Céline	Conseiller	x		
12	BRUNIER	Jean-Michel	Conseiller	x		
13	VINCENDEAU	Céline	Conseiller	x		
14	MASSEBAU	Loïc	Conseiller		x	
15	BARTHE	Ghislaine	Conseiller	x		

Secrétaire de séance : MURET GUIBERT Marie Laure

### OBJET : ATTRIBUTION DE BONS CADEAUX AUX PERSONNES AGEES DE 70 ANS ET PLUS ET AU PERSONNEL COMMUNAL

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L 731-1 à 5,  
Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (art. L 731-3 du CGFP),  
Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,  
Le maire rappelle au conseil municipal le dispositif qui sera mis en place en décembre 2025 pour venir en aide aux personnes âgées de 70 ans et plus ainsi qu'au personnel communal.

En accord avec l'association des commerçants de La Cavalerie, sera réalisée en décembre 2025, une distribution de bons cadeaux à utiliser avant le 10 janvier 2026, d'une valeur de vingt-cinq euros (25€) pour les personnes isolées et le personnel communal et d'une valeur de trente-cinq euros (35€) pour les couples.

Pour le dénouement financier de l'opération, les commerçants concernés établiront une facture à l'appui de laquelle se trouveront les bons cadeaux qu'ils auront acceptés.

Oui cet exposé, le conseil municipal adopte la présente délibération pour la régularisation de l'attribution de bons cadeaux aux personnes âgées de plus de 70 ans et plus résidentes sur la commune ainsi qu'au personnel communal de la commune à 14 VOIX POUR.

Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6488.

Certifié exécutoire le  
compte tenu de la publication le 12/12/2025  
et de la transmission à la Ss Préfecture le : 12/12/2025



François RODRIGUEZ

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.